

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2974

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 41

Après l'alinéa 50, insérer les trois alinéas suivants :

« II *bis*. – Le II de l'article L. 724-13 du code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° La première occurrence de la référence : « L. 114-17-1 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-2 » ;

« 2° À la fin, les références : « mêmes articles L. 114-17 et L. 114-17-1 » sont remplacées par les références : « articles L. 114-17, L. 114-17-1 et L. 114-17-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.